



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Alice Pauli : valorisation d'un héritage d'exception en faveur de l'État de Vaud pour le MCBA**

**Galeriste et mécène de renom, Alice Pauli a institué dans son testament l'État de Vaud seul héritier de ses biens en faveur du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA). Dans le cadre de cette exceptionnelle succession, 454 œuvres d'art sont entrées dans les collections cantonales. Le musée, après avoir effectué un conséquent travail afin d'accueillir, conserver et valoriser ce nouvel ensemble du patrimoine vaudois, présente dès le 14 février 2025 une importante exposition hommage contenant 130 œuvres issues de l'héritage : « Alice Pauli. Galeriste, collectionneuse et mécène ».**

Dans le cadre de toute succession dévolue à l'État, inventoriée d'office selon la loi, le Département des finances et de l'agriculture (DFA) procède aux démarches nécessaires afin de proposer cette succession au Conseil d'État. Après consultation préalable du Département de la Culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH), le Conseil d'État a accepté formellement la succession ainsi que l'affectation des biens au MCBA. Les divers legs en faveur d'héritiers légaux non réservataires seront délivrés par l'intermédiaire de l'exécuteur testamentaire. L'État a nommé également un liquidateur au sein de l'Administration cantonale vaudoise suivant la procédure habituelle en matière de succession dévolue au Canton. La liquidation suit actuellement son cours.

#### **Une collection d'art contemporain de grande valeur**

Depuis l'annonce de l'héritage, le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, la Direction générale de la culture et le Musée cantonal des Beaux-Arts ont mené les travaux pour faire respecter les souhaits de la généreuse mécène. Parmi les diverses charges mentionnées dans le testament figuraient, notamment, la valorisation de la collection d'art contemporain ou encore la création de deux prix récompensant des artistes dans les domaines des arts visuels et dont les détails seront prochainement communiqués.

Avant, Alice Pauli avait déjà donné 28 œuvres au MCBA. Dans le cadre de sa succession, ce sont 454 œuvres supplémentaires qui ont rejoint les fonds cantonaux gérés par l'institution. Parmi ces dernières, des peintures, des dessins, des estampes

et des sculptures ainsi que de grands noms dont, notamment, Pierre Soulages, Giuseppe Penone, Anselm Kiefer, Louise Nevelson, William Kentridge, Rebecca Horn ou encore Anish Kapoor. Afin d'assurer une conservation et une mise en valeur proche du sur-mesure en fonction des supports et des médiums concernés, 127 œuvres ont été déposés à long terme auprès d'autres entités veillant également sur le patrimoine cantonal : 78 sont ainsi aujourd'hui conservées au Cabinet cantonal des estampes installé au Musée Jenisch de Vevey, 10 au mudac, 7 à Photo Élysée et 32 à la Fondation Toms Pauli.

### Des livres d'artistes, des ouvrages d'art et des tirages limités

La partie bibliophilique de l'héritage Pauli destinée à la Bibliothèque cantonale et universitaire - Lausanne comprend 147 ouvrages dont des livres d'artistes, des tirages limités, des monographies d'histoire de l'art ainsi que des catalogues d'expositions. Nombre d'entre eux ainsi qu'un bon nombre de tirages limités sont aujourd'hui placés au sein de la Réserve précieuse. Les monographies d'histoire de l'art et les catalogues d'exposition rejoindront dès que possible les collections générales de bibliothèque.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 13 février 2025

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, [021 316 70 01](tel:0213167001)

DFA, Valérie Dittli, conseillère d'Etat, [021 316 20 01](tel:0213162001)

### **TÉLÉCHARGEMENT(S)**